

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2008

Excusée : Brigitte COVINHES

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le compte administratif est présenté par Mme Cathy SOLIER-ZULIANI, adjointe aux finances.

✓ Opérations de l'exercice

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 251 783,37 €
- Recettes : 450 623,36 €

- Excédent de clôture (*résultat de l'exercice + résultat antérieur reporté*) :
☞ **213 446,63 €**

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 286 036,81 €
- Recettes : 329 539,34 €

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice est affecté comme suit :

- en section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 90959,62 €
- excédent reporté en section de fonctionnement : 122 487,01 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2008

BUDGET GENERAL

Pas d'augmentation des taux d'imposition soit :

	Produit attendu
- taxe d'habitation : 4,72 %	➤ 23 779 €
- foncier bâti : 9,50 %	➤ 42 731 €
- foncier non bâti : 38,83 %	➤ 19 299 €
- taxe professionnelle : 6,40 %	➤ 78 144 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 548 100 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 518 386 €

Les programmes d'investissement 2008 concernent :

- opérations foncières : 50 000 euros
- église de Briols : 20 000 euros
- remplacement poste incendie Briols : 1 524 euros
- travaux cimetière : 3 127 euros
- aménagement école : 67 072 euros
- étude valorisation rivière Dourdou : 18727 euros
- signalisation : 10 000 euros
- RD en traverse 2^{ème} tranche : 108 8797 euros
- Travaux presbytère Verrières : 25 000 euros
- Création site internet : 2 500 euros
- Eclairage public Verrières : 13 000 euros
- Travaux Salle des Fêtes : 20 000 euros

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 2328 euros.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 51 236 euros.

BUDGET ZONE ARTISANALE

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 108 125 euros.

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

P.N.R. : Des modifications ont été apportées aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Celles-ci relèvent principalement de trois niveaux :

- 1- la transformation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en Syndicat mixte « à la carte » pour la compétence optionnelle « Service Public de l'Assainissement Non Collectif »
- 2- des ajustements liés à l'organisation et au fonctionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
- 3- des ajustements liés à des mises à jour tels que les références réglementaires

Ces modifications ont été approuvées par le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses lors de sa séance du 27 septembre 2007. Le conseil municipal délibère et approuve les nouvelles dispositions contenues dans les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Tarifs communaux : Le conseil municipal décide la mise à jour suivante des tarifs communaux :

Location Salle des Fêtes :

- Commune : - particuliers : 138 euros/jour
- particuliers : 160 euros (week-end)
- Hors commune : - particuliers et associations : 300 euros/jour
- Matériel : - forfait de 15 euros/jour (commune et hors commune)
(chèque de caution demandé pour chaque catégorie : 152 euros)

Cimetière :

- Inhumations : - fosse simple : 180 euros
- fosse double : 250 euros
- caveau : 80 euros
- Concessions : - fosse simple : 550 euros
- fosse double ou emplacement caveau : 1800 euros

- Case pour urne funéraire durée 30 ans : 300 euros
- Caveau dépositaire : 40 euros/mois, durée maximum 1 an

Cantine scolaire :

- part parents : 2,37 euros
- part commune : 0,66 euros

Garderie scolaire : 1,70 euros/jour

Délégué défense : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Gouvernement a mis en place depuis 2001 un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le conseil municipal désigne Monsieur Patrick RIVEMALE délégué des questions défense pour la commune de Montlaur.

FIN DE SEANCE